Accusé de réception en préfecture
075-257550004-20240306-2024-026-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Mise en ligne le 7 mars 2024

Délibération n° 2024-026
Séance du 5 mars 2024

Convention avec le Partenariat Français pour l'Eau – PFE

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention avec le Partenariat Français pour l'Eau,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention avec le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), association sans but lucratif de loi de 1901, dont la création a été publiée au Journal Officiel du 28 juillet 2012, et dont le siège social est situé 51 rue Salvador Allende, 92027 Nanterre Cedex.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

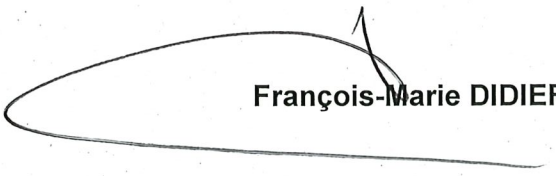

François-Marie DIDIER